

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2112

13 novembre 2006

### SOMMAIRE

Blade Lux Holding Two, S.à r.l., Luxembourg ...	101373	Maranello Investments S.A., Luxembourg .....	101340
Blade Lux Holding Two, S.à r.l., Luxembourg ...	101374	Mercapital Telecommunications S.A., Luxembourg .....	101345
Compagnie Foncière d'Investissement S.A., Lu- xembourg .....	101351	Mercapital Wireless S.A., Luxembourg .....	101350
Dynawachs AG, Holdinggesellschaft, Luxembourg	101350	Orcade S.A., Luxembourg .....	101364
Dynawachs AG, Holdinggesellschaft, Luxembourg	101376	Presta-Gaz S.A., Kleinbettingen .....	101356
Dynawachs AG, Holdinggesellschaft, Luxembourg	101376	ProCompetence, GmbH, Nospelt .....	101365
Dynawachs AG, Holdinggesellschaft, Luxembourg	101376	(II) Ritrovo, S.à r.l., Luxembourg .....	101344
Dynawachs AG, Holdinggesellschaft, Luxembourg	101376	(II) Ritrovo, S.à r.l., Luxembourg .....	101370
Edelweiss Property Holding, S.à r.l., Schuttrange	101330	Sciences and Technologies Venture Holding S.A., Luxembourg .....	101335
Estrado, S.à r.l., Luxembourg .....	101365	Shabanaz S.A., Luxembourg .....	101375
GBP S.A., Luxembourg .....	101346	SIL Investments S.A., Luxembourg .....	101345
Invensys Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	101375	Socfinasia S.A.H., Luxembourg .....	101351
Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	101362	Solufer S.A., Rodange .....	101330
Kwear Holding S.A., Luxembourg .....	101336	Solufer S.A., Rodange .....	101330
LBREP II Europe Holdings, S.à r.l., Senningerberg	101330	Solufer S.A., Rodange .....	101340
LBREP II Europe Holdings, S.à r.l., Senningerberg	101335	Solufer S.A., Rodange .....	101340
Lestia International S.A., Luxembourg .....	101356	Solufer S.A., Rodange .....	101340
Lestia International S.A., Luxembourg .....	101362	Solufer S.A., Rodange .....	101345
Lux-Design, GmbH, Wasserbillig .....	101329	SPL Worldgroup B.V., S.à r.l., Luxembourg .....	101375
Mandarine S.A., Luxembourg .....	101370	Thiel Logistik AG, Grevenmacher .....	101345
Mandarine S.A., Luxembourg .....	101372	Toda, S.à r.l., Luxembourg .....	101365

#### LUX-DESIGN, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 45, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 53.871.

Anbei teilen wir mit, dass der Geschäftsführer Herr Keil Arnold, geb. 30. November 1968 in Trier, beschlossen hat die Geschäftsräume zu verlegen:

von der: 86, Grand-rue in L-6630 Wasserbillig;

jetzt: 45, Grand-rue in L-6630 Wasserbillig.

LUX-DESIGN

A. Keil

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08529. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105732.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

**EDELWEISS PROPERTY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 113.041.

Le soussigné Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, certifie par la présente que suite à la dissolution des deux sociétés S.C. LES GENTIANES R.C.S. Luxembourg E 1, et S.C. LES EDELWEISS R.C.S. Luxembourg E 3 suivant actes passés par-devant lui en date du 30 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 2006, Volume 27CS, Folio 14, Case 1 respectivement Volume 27CS, Folio 13, Case 12, déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 17 janvier 2006, la société FLISTER LIMITED avec siège social au 35, Theklas Lysioti, Eagle Star House, 6<sup>e</sup> étage, P.C. 3030, Limassol, Chypre est devenue l'associée unique de la société EDELWEISS PROPERTY HOLDING, S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 113.041, avec siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, constituée par acte du même notaire en date du 21 décembre 2005 enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, Volume 151S, Folio 56, Case 3, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 9 janvier 2006.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103658.3/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

**SOLUFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Rodange, 9A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.006.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105256.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

**SOLUFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Rodange, 9A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.006.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105257.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

**LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 449,875.-.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 106.232.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

HARBOR BERMUDA, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36.838;

LBPOL BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36.831;

SERICO BERMUDA, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36.987;

IPPOCRATE BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37.035;

POSEIDON BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37.034;

ATEMI BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37.532;

LINCO BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37.695;

WILLIAM BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37.769;

LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37.893;

SIERRA BLANCA BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36.811; and

ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37.771;

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of eleven (11) proxies established on July 31, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l. with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 106.232, incorporated by a deed of the undersigned notary of January 19, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 600 dated June 22, 2005, and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on April 19, 2006 in front of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at four hundred forty-nine thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 449,875.-) divided into six hundred fifty-five (655) class A ordinary shares, six hundred and three (603) class B ordinary shares, one thousand seven hundred forty-five (1,745) class C ordinary shares, two thousand two hundred fifty-four (2,254) class D ordinary shares, three hundred ninety (390) class E ordinary shares, six thousand seventy-five (6,075) class F ordinary shares, ninety-two (92) class G ordinary shares and six thousand sixty-one (6,061) class H ordinary shares, forty (40) class I ordinary shares, forty (40) class J ordinary shares, and of forty (40) class K ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of twenty-eight thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 28,125.-) to raise it from its present amount of four hundred forty-nine thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 449,875.-) to four hundred seventy-eight thousand Euro (EUR 478,000.-) by creation and issue of seventy-five (75) class L ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class M ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class N ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class O ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class P ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class Q ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class R ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class S ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class T ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class U ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class V ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class W ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class X ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of seventy-five (75) class Y ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and of seventy-five (75) class Z ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «New Shares»).

IV. HARBOR BERMUDA, L.P., prenamed, LBPOL BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed SERICO BERMUDA, L.P., prenamed, IPPOCRATE BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, POSEIDON BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, ATEMI BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, LINCO BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, WILLIAM BERMUDA HOLDINGS L.P., prenamed, SIERRA BLANCA BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed and ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, resolve to waive their preferential subscription right in favour of LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, WILLIAM II BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38.357, TORMARANCIA BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38.628,

CANNON BRIDGE BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38.644 and ZOLIBORZ BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38.628, to the subscription of the New Shares.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened WILLIAM II BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, here represented by Mr Grégoire Fraisse, prenamed, by virtue of a proxy established on July 31, 2006. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

WILLIAM II BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, declared to subscribe the seventy-five (75) class L ordinary shares and have them fully paid up in the amount of one thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 1,875.-) by contribution in cash.

Thereupon intervened TORMARANCIA BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, here represented by Mr Grégoire Fraisse, prenamed, by virtue of a proxy established on July 31, 2006. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

TORMARANCIA BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, declared to subscribe the seventy-five (75) class O ordinary shares and have them fully paid up in the amount of one thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 1,875.-) by contribution in cash.

Thereupon intervened CANNON BRIDGE BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, here represented by Mr Grégoire Fraisse, prenamed, by virtue of a proxy established on July 31, 2006. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

CANNON BRIDGE BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, declared to subscribe the seventy-five (75) class P ordinary shares and have them fully paid up in the amount of one thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 1,875.-) by contribution in cash.

Thereupon intervened ZOLIBORZ BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, here represented by Mr Grégoire Fraisse, prenamed, by virtue of a proxy established on July 31, 2006. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

ZOLIBORZ BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, declared to subscribe the seventy-five (75) class R ordinary shares and have them fully paid up in the amount of one thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 1,875.-) by contribution in cash.

LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS, L.P., prenamed, declared to subscribe the seventy-five (75) class M ordinary shares, the seventy-five (75) class N ordinary shares, the seventy-five (75) class Q ordinary shares, the seventy-five (75) class S ordinary, the seventy-five (75) class T ordinary shares, the seventy-five (75) class U ordinary shares, the seventy-five (75) class V ordinary shares, the seventy-five (75) class W ordinary shares, the seventy-five (75) class X ordinary shares, the seventy-five (75) class Y ordinary shares and the seventy-five (75) class Z ordinary shares and have them fully paid up in the amount of twenty thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 20,625.-) by contribution in cash.

The amount of twenty-eight thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 28,125.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 5 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at four hundred seventy-eight thousand Euro (EUR 478,000.-) divided into six hundred fifty-five (655) class A ordinary shares, six hundred and three (603) class B ordinary shares, one thousand seven hundred forty-five (1,745) class C ordinary shares, two thousand two hundred fifty-four (2,254) class D ordinary shares, three hundred ninety (390) class E ordinary shares, six thousand seventy-five (6,075) class F ordinary shares, ninety-two (92) class G ordinary shares, six thousand sixty-one (6,061) class H ordinary shares, forty (40) class I ordinary shares, forty (40) class J ordinary shares and forty (40) class K ordinary shares, seventy-five (75) class L ordinary shares, seventy-five (75) class M ordinary shares, seventy-five (75) class N ordinary shares, seventy-five (75) class O ordinary shares, seventy-five (75) class P ordinary shares, seventy-five (75) class Q ordinary shares, seventy-five (75) class R ordinary shares, seventy-five (75) class S ordinary shares, seventy-five (75) class T ordinary shares, seventy-five (75) class U ordinary shares, seventy-five (75) class V ordinary shares, seventy-five (75) class W ordinary shares, seventy-five (75) class X ordinary shares, seventy-five (75) class Y ordinary shares, seventy-five (75) class Z ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

HARBOR BERMUDA L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36.838;

LBPOL BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36.831;

SERICO BERMUDA L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36.987;

IPPOCRATE BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37.035;

POSEIDON BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37.034;

ATEMI BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37.532;

LINCO BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37.695;

WILLIAM BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37.769;

LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37.893;

SIERRA BLANCA BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36.811; et

ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37.771;

ici représentés par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de onze (11) procurations données le 31 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varieront par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 106.232, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 600 en date du 22 juin 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 avril 2006 tenue devant le notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 449.875,-) divisé en six cent cinquante-cinq (655) parts sociales ordinaires de classe A, six cent trois (603) parts sociales ordinaires de classe B, mille sept cent quarante-cinq (1.745) parts sociales ordinaires de classe C, deux mille deux cent cinquante-quatre (2.254) parts sociales ordinaires de classe D, trois cent quatre-vingt-dix (390) parts sociales ordinaires de classe E, six mille soixante-quinze (6.075) parts sociales ordinaires de classe F, quatre-vingt-douze (92) parts sociales ordinaires de classe G, six mille soixante et une (6.061) parts sociales ordinaires de classe H, quarante (40) parts sociales ordinaires de classe I, quarante (40) parts sociales ordinaires de classe J et quarante (40) parts sociales ordinaires de classe K, ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 28.125,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 449.875,-) à quatre cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 478.000,-) par la création et l'émission de soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe L d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, de soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe M d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe N d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe O d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe P d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe Q d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe R d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe S d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe T d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe U d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe V d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe W d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe X d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe Y d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

IV. HARBOR BERMUDA, L.P., prénommé, LBPOL BERMUDA HOLDINGS, L.P., prénommé, SERICO BERMUDA, L.P., prénommé, IPPOCRATE BERMUDA HOLDINGS, L.P., prénommé, POSEIDON BERMUDA HOLDINGS, L.P., prénommé, ATEMI BERMUDA HOLDINGS, L.P., prénommé, LINCO BERMUDA HOLDINGS, L.P., prénommé, WILLIAM BERMUDA HOLDINGS L.P., prénommé, SIERRA BLANCA BERMUDA HOLDINGS, L.P., prénommé et ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS, L.P., prénommé, décident de renoncer à leur droit de souscription préférentiel en faveur de LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS, L.P., prénommé, WILLIAM II BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré

sous le numéro 38.357, TORMARANCIA BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38.628, CANNON BRIDGE BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38.644, ZOLIBORZ BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38.628, pour la souscription de Nouvelles Parts Sociales.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu aux présentes WILLIAM II BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, ici représenté par M. Grégoire Fraisse, précité, en vertu d'une procuration établie le 31 juillet 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

WILLIAM II BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, déclare souscrire aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe L et les libère intégralement pour un montant de mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 1.825,-) par apport en numéraire.

Est ensuite intervenu aux présentes TORMARANCIA BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, ici représenté par M. Grégoire Fraisse, précité, en vertu d'une procuration établie le 31 juillet 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

TORMARANCIA BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, déclare souscrire aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe O et les libère intégralement pour un montant de mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 1.825,-) par apport en numéraire.

Est ensuite intervenu aux présentes CANNON BRIDGE BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, ici représenté par M. Grégoire Fraisse, précité, en vertu d'une procuration établie le 31 juillet 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

CANNON BRIDGE BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, déclare souscrire aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe P et les libère intégralement pour un montant de mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 1.825,-) par apport en numéraire.

Est ensuite intervenu aux présentes ZOLIBORZ BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, ici représenté par M. Grégoire Fraisse, précité, en vertu d'une procuration établie le 31 juillet 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

ZOLIBORZ BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, déclare souscrire aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe R et les libère intégralement pour un montant de mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 1.825,-) par apport en numéraire.

LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS, L.P., précité, déclare souscrire aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe M, aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe N, aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe Q, aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe S, aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe R, aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe S, aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe T, aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe U, aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe V, aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe W, aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe X, aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe Y et aux soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de classe Z et les libère intégralement pour un montant de vingt mille six cent vingt-cinq euros (EUR 20.625,-) par apport en numéraire.

Un montant de vingt-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 28.125,-) a été intégralement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier Paragraphe.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 478.000,-) divisé en six cent cinquante-cinq (655) parts sociales ordinaires de classe A, six cent trois (603) parts sociales ordinaires de classe B, mille sept cent quarante-cinq (1.745) parts sociales ordinaires de classe C, deux mille deux cent cinquante-quatre (2.254) parts sociales ordinaires de classe D, trois cent quatre-vingt-dix (390) parts sociales ordinaires de classe E, six mille soixante-quinze (6.075) parts sociales ordinaires de classe F, quatre-vingt-douze (92) parts sociales ordinaires de classe G, six mille soixante et une (6.061) parts sociales ordinaires de classe H, quarante (40) parts sociales ordinaires de classe I, quarante (40) parts sociales ordinaires de catégorie J, quarante (40) parts sociales ordinaires de catégorie K, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie L, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie M, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie N, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie O, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie P, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie Q, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie R, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie S, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie T, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie U, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie V, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie W, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie X, soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie Y et soixante-quinze (75) parts sociales ordinaires de catégorie Z, ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 155S, fol. 12, case 8. – Reçu 281,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

J. Elvinger.

(105755.3/211/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

**LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 449.875,-.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 106.232.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43856 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

J. Elvinger.

(105757.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

**SCIENCES AND TECHNOLOGIES VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.849.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le dix juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Frédéric Sicchia, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, «le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN LTD, une société de droit de Niue, ayant son siège social au No 2 Commercial Center Square, P.O. Box # 71 Alofi, Niue,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SCIENCES AND TECHNOLOGIES VENTURE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89.849, a été constituée suivant acte reçu en date du 16 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1765 du 11 décembre 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme SCIENCES AND TECHNOLOGIES VENTURE HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à EUR 40.000,- (quarante mille euros), représentés par 400 (quatre cents) actions de EUR 100,- (cent euros), chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SCIENCES AND TECHNOLOGIES VENTURE HOLDING S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Sicchia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 57, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

J. Elvinger.

(105651.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

### **KWEAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 119.787.

### STATUTS

L'an deux mille six, le sept septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) La société de droit luxembourgeois dénommée EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n° 93.174, ici représenté par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

elle-même représentée par M. Marco Lagona et M. Jean-Jacques Josset, tous deux employés privés, Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le 5 septembre 2006.

2) La société de droit luxembourgeois dénommée PRIVATE HOLDINGS OF INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n° 71.358,

ici représenté par la prédite société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée comme il est dit ci-avant, en vertu d'une procuration donnée le 5 septembre 2006.

Les prédites procurations signées ne varietur, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de KWEAR HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros), représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 septembre 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

**Art. 13.** Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction du procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 16.** Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président, sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

**Art. 17.** L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

**Art. 18.** L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 19.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 20.** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 22.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1<sup>er</sup> avril 2007 à 11.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT S.A., préqualifiée, mille six cents actions . . . . .	1.600
La société PRIVATE HOLDINGS OF INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, mille six cents actions . . . . .	1.600
Total: trois mille deux cents actions . . . . .	3.200

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.600,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan, employé privé, résidant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président;

- Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à St-Quentin, employé privé, résidant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-St-Martin, employé privé, résidant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur.

Monsieur Marco Lagona, préqualifié, est nommé président.

- Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire pour une période de 1 an se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007:

La société ComCo S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la Section B et le n° 112.813.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

5. Le siège de la société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Lagona, J.-J. Josset, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, vol. 155S, fol. 39, case 7. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

J. Delvaux.

(106383.3/208/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

101340

**SOLUFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Rodange, 9A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.006.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105258.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**SOLUFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Rodange, 9A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.006.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105259.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**SOLUFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Rodange, 9A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.006.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105260.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**MARANELLO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 119.746.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of September.

Before M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- 1.- Mr Gernot Kos, chartered accountant, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- 2.- Mr Thierry Hellers, chartered accountant, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, here represented by Mr Gernot Kos, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxys signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting as said before, has requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a public limited company («société anonyme») is hereby formed under the name of MARANELLO INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 3.** The registered office is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

**Art. 4.** The company's purpose is the execution of all services referring to the profession of economic advisor.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the restrictions foreseen by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The company is administered by a board comprising at least three members, who elect a president among themselves.

The mandates of the members of the board of directors cannot exceed six years.

**Art. 7.** The board of directors possesses the widest powers to manage the business of the company and to take all action of disposal and administration which are in line with the purpose of the company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

In particular, it may arbitrate compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the company.

The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by one member of the board of directors, or by the person delegated at that purpose by the board of directors.

**Art. 9.** The company's operations are supervised by one or more Auditors.

Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

**Art. 11.** The annual general meeting is held on the last Thursday of June at 3.00 p.m. at the company's head office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the general meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who does not need to be a shareholder by himself.

**Art. 13.** The general meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the company.

It decides how the net profit is allocated and distributed.

The general meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Special dispositions*

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2007.

#### *Subscription and payment*

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mr Gernot Kos, chartered accountant, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, fifty shares	50
2.- Mr Thierry Hellers, chartered accountant, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, fifty shares	50
Total: one hundred shares.	100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

*Statement - Valuation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred and fifty Euro.

*Extraordinary general meeting*

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an extraordinary general meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and that of the Auditors at one.

2.- The following have been appointed as directors:

a) Mr Gernot Kos, chartered accountant, born in Eisentadt (Austria), on the 23rd of January 1970, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;

b) Mr Thierry Hellers, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 13th of September 1968, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;

c) Mr Robert Becker, tax advisor, born in Luxembourg, on the 6 of October 1936, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The limited liability company BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., with registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers (R.C.S. Luxembourg section B number 63.836).

4.- The company's registered office shall be in L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2012.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gernot Kos, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

2.- Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

ici représenté par Monsieur Gernot Kos, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de MARANELLO INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée des actionnaires.

**Art. 4.** L'objet social est l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession de conseil économique.

La société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>e</sup> lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Gernot Kos, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, cinquante actions	50
2.- Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Gernot Kos, expert comptable, né à Eisenstadt (Autriche), le 23 janvier 1970, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;

b) Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;

c) Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 6 octobre 1936, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers (R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.836).

4.- Le siège de la société est établi à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

*Constatation*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Kos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 septembre 2006, vol. 539, fol. 7, case 9. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2006.

J. Seckler.

(105972.3/231/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**IL RITROVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 166, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 44.015.

EXTRAIT

Suite à la déclaration de succession de l'associé feu Monsieur Biagio D'Arrigo, les héritiers sont les suivants:

Madame Carmela Zummo ..... 25 parts sociales

Mademoiselle Laura D'Arrigo ..... 25 parts sociales

Par ces motifs, la nouvelle répartition des parts est la suivante:

Monsieur Antonio D'Arrigo ..... 25 parts sociales

Madame Marie-Thérèse D'Arrigo-Errigo ..... 25 parts sociales

Madame Carmela Zummo ..... 25 parts sociales

Mademoiselle Laura D'Arrigo ..... 25 parts sociales

Et ce à partir du 19 juillet 2006.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

*Pour la société*

A. D'Arrigo / M.-Th. D'Arrigo-Errigo / C. Zummo / L. D'Arrigo

*Les associés*

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07209. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(105558.4//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

**SOLUFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Rodange, 9A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.006.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105261.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**SIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 58.609.

*Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la Société, le 22 septembre 2006*

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105311.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**MERCAPITAL TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 75.254.

*Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la Société, le 22 septembre 2006*

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105315.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

---

**THIEL LOGISTIK AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.  
H. R. Luxemburg B 40.890.

Aus dem Protokoll des Verwaltungsrats vom 9. August 2006 geht Folgendes hervor:

**01.** Die mit Beschluss des Verwaltungsrates vom 7. Dezember 2005 erteilten Bevollmächtigungen der Herren Fritsch und Albrecht werden wie folgt widerrufen:

a) Tino Fritsch, geboren am 30. August 1974, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, für den Bereich «Public Relations», mit Wirkung vom 14. August 2006;

b) Günter Albrecht, geboren am 25. Oktober 1969, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, für den Bereich «Corporate Treasury», mit Wirkung vom 31. August 2006;

**02.** a) Frau Susanne Prüfer, geboren am 17. September 1960, geschäftsansässig in D-61352 Bad Homburg, Seedammweg 55, wird mit Wirkung vom 15. August 2006 zur Bevollmächtigten für den Bereich «Public Relations» bestellt;

b) Herr Sebastian Esser, geboren am 13. April 1974, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, wird mit Wirkung vom 15. August 2006 zum Bevollmächtigten für den Bereich «Corporate Treasury» bestellt;

c) Herr Stefan Barth, geboren am 22. November 1968, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, ZIR Potaschberg, 5, an de Längten, wird mit Wirkung vom 15. August 2006 zum Bevollmächtigten für den Bereich «Recht / Steuern / Versicherungen» bestellt;

Die Bevollmächtigten vertreten die Gesellschaft wie folgt:

- bei Geschäften, welche einen Wert von 5.000,- (fünftausend) EUR im Einzelfall nicht übersteigen, vertreten die Bevollmächtigten in ihrem unter a - c genannten Bereich die Gesellschaft alleine;

- bei Geschäften, welche einen Wert von 5.000,- (fünftausend) EUR im Einzelfall übersteigen, jedoch einen Wert von 20.000,- (zwanzigtausend) EUR im Einzelfall nicht übersteigen, vertreten die Bevollmächtigten in ihrem unter a - c genannten Bereich die Gesellschaft gemeinsam mit einem weiteren für einen Bereich Bevollmächtigten der Gesellschaft;

- bei Geschäften, welche einen Wert von 5.000,- (fünftausend) EUR im Einzelfall übersteigen, jedoch einen Wert von 100.000,- (hunderttausend) EUR nicht übersteigen, vertreten die Bevollmächtigten in ihrem unter a - c genannten Bereich die Gesellschaft gemeinsam mit einem Mitglied des Executive Committee;

- darüber hinaus wird die Gesellschaft, außer bei Verpflichtungen, die mit Entscheidungen grundsätzlicher Art zusammenhängen oder bei Transaktionen bei denen die Gesellschaft eine Verpflichtung von mehr als 20.000.000,- (zwanzig Millionen) EUR eingeht, in den unter a - c genannten Bereichen rechtskräftig von zwei Mitgliedern des Executive Committee vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 29. August 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00218. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106105.2//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

### **GBP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R. C. Luxembourg B 119.775.

### STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Maître Eyal Grumberg, avocat, born in Jerusalem (Israel), on the 23rd of October 1967, residing in L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

2.- The company KNIGHT BUSINESS INC, with registered office in Road Town Tortola, R.G. Hodge Piazza 2nd floor, Upper Main Street, Wickhams Cay number 1 (British Virgins Islands), registered in Tortola (British Virgins Islands) under the number IBC 418875,

here represented by Maître Eyal Grumberg, prenamed.

Such appearing party, acting in his said capacities, has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of GBP S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 2.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares of three hundred and ten Euro (310.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation is committed either by the individual signature of any director or by the individual signature of the delegate of the board.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they may be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the 31st of December.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg, at the registered office, or such other place as indicated in the convening notice on the third Tuesday of May of each year at 3.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote, subject to the restrictions imposed by law.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends and in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

#### *Special dispositions*

1.- The first financial year shall begin today and end on the 31st of December 2006.

2.- The first annual general meeting will be held in 2007.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The company KNIGHT BUSINESS INC, prenamed, ninety-nine shares .....	99
2.- Maître Eyal Grumberg, prenamed, one share .....	<u>1</u>
Total: one hundred shares .....	100

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand eight hundred Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Maître Eyal Grumberg, advocate, born in Jerusalem (Israel), on the 23rd of October 1967, residing at L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;

b) Maître Nicolas Bannasch, advocate, born in Wuppertal (Germany), on the 17th of October 1964, residing at L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;

c) Miss Elvedina Krusko, secretary accountant, born in Tesanj (Bosnie), on the 5th of March 1982, residing at L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

3.- Has been appointed auditor:

- The company LDF AUDIT S.A., with registered office in Road Town, Tortola, P.O. Box 3152 (British Virgin Islands), registered in the trade register of Tortola (British Virgin Islands) under the number 1022412.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.

5.- The head office of the company shall be fixed at L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

6.- The Board of Directors is authorized to appoint one or several of its Members as delegates of the Board.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, all of him is known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques KNIGHT BUSINESS INC, avec siège social à Road Town Tortola, R.G. Hodge Piazza 2nd floor, Upper Main Street, Wickhams Cay numéro 1 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de Commerce de Tortola (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro IBC 418875,

ici dûment représentée par Maître Eyal Grumberg, préqualifié.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GBP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques KNIGHT BUSINESS INC, prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	99
2.- Maître Eyal Grumberg, préqualifié, une action. . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;
  - b) Maître Nicolas Bannasch, avocat, né à Wuppertal (Allemagne), le 17 octobre 1964, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;
  - c) Mademoiselle Elvedina Krusko, secrétaire comptable, née à Tesanj (Bosnie), le 5 mars 1982, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société anonyme LDF AUDIT S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3152 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de Commerce de Tortola (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro 1022412.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 septembre 2006, vol. 539, fol. 7, case 10. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2006.

J. Seckler.

(106087.3/231/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**MERCAPITAL WIRELESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 75.255.

*Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la Société, le 22 septembre 2006*

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05821. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(105318.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

**DYNAWACHS AG, HOLDINGGESELLSCHAFT, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 21.342.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-AW05831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

R. Lutgen

*Domiciliataire*

(105672.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

**SOCFINASIA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 10.534.

Constituée par acte passé devant M<sup>e</sup> Wurth, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 novembre 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 9 du 16 janvier 1973.

Statuts modifiés par acte passé devant M<sup>e</sup> Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 22 janvier 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 58 du 26 février 1985;
- le 7 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 203 du 24 juillet 1989;
- le 20 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 44 du 30 janvier 1993.

Statuts modifiés par acte passé devant M<sup>e</sup> Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 20 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 6 du 6 janvier 1999.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 25 du 8 janvier 2000.

Statuts modifiés par acte passé devant M<sup>e</sup> Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 17 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 348 du 12 mai 2001;
- le 10 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 28 du 7 janvier 2002.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2006*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012, le mandat de P.F. REPRESENTATION LIMITED, Administrateur sortant. Elle sera toujours représentée par Monsieur Edouard de Ribes.

Liste des administrateurs et commissaire en fonction:

*Président:*

M. Hubert Fabri, Administrateur de sociétés, 21, Quai du Mont-Blanc, CH-1201 Genève.

*Administrateurs:*

- P.F. REPRESENTATION LIMITED, St George's Place, GY13ZG St Peter Port, Guernsey, représentée par le Comte de Ribes, Administrateur de sociétés, Paris.
- M. Vincent Bolloré, Administrateur de sociétés, 36, avenue des Tilleuls, F-75016 Paris.
- Chevalier Robert de Theux de Meylandt et Montjardin, Administrateur de sociétés, Fleur de Lin 001, Ch. des Vernes, CH-1936 Verbier.
- BOLLORE PARTICIPATIONS S.A., Odet, F-29500 Ergue-Gaberic, représentée par M. Michel Roqueplo, Administrateur de sociétés, Paris.
- M. André Balot, Administrateur de sociétés, 193, rue Fontaine à Louche, B-7850 Enghien.
- M. Daniel-Louis Deleau, Expert Comptable, 15, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

M. Marc Hubert, Directeur Financier, 15, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

*Réviseur d'Entreprises:*

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105449.3//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

**COMPAGNIE FONCIERE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 119.796.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 20 juillet 2006; et

2. LOUV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.272,

ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de COMPAGNIE FONCIERE D'INVESTISSEMENT S.A.

**Art. 2. Siège social.** La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet social.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

### Chapitre II.- Capital, Actions

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/ les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

### Chapitre III.- Assemblées générales des actionnaires

**Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales.** L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée à la majorité requise par la loi

engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

**Art. 8. Assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

#### Chapitre IV.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 10. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Conflits d'intérêts.** Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

**Art. 16. Liquidation de la société.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

#### **Chapitre V.- Année sociale, Adoption des Etats Financiers, Affectation**

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18. Adoption des Etats Financiers.** Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs, aux responsables et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

**Art. 19. Affectation des bénéfices annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

## Chapitre VI.- Disolution, Liquidation

**Art. 16. Liquidation de la société.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

## Chapitre VII.- Dispositions générales

**Art. 20. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

**Art. 21. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les Parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

### *Souscription et libération*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée .....	309
2. LOUV, S.à r.l., prénommée .....	1
Total: 310 actions. ....	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du conseil d'administration:
  - a. DMC, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg;
  - b. MADAS, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg;
  - c. LOUV, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.
3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2011.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Guissard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 9, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

J. Elvinger.

(106427.3/211/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

**PRESTA-GAZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.  
R. C. Luxembourg B 9.648.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 2006*

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

- M. Gaston Schwertzer, administrateur de société, demeurant à Marxe Knupp, L-5328 Medingen;
- M. Jacquot Schwertzer, administrateur de société, demeurant à 51, rue d'Oetrange, L-5360 Schrassig;
- M. Philippe Cartry, directeur, demeurant au 154, rue des Espagnols, B-6700 Arlon.

Réélit réviseur pour un an:

La société ABACAB, S.à r.l., réviseur d'entreprise, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 18 mai 2006, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statutaire annuelle*

Est élu Président, M. Gaston Schwertzer, administrateur de société, Medingen.

Est nommé Administrateur-délégué, M. Jacquot Schwertzer, administrateur de société, Schrassig.

Est nommé Directeur, M. Philippe Cartry, Arlon.

Est nommé Fondé de pouvoirs, M. Erwin Lamberty, technicien, demeurant au 6, rue de Lorraine, F-54135 Mexy.

M. Vincent Neutlings a été démis de sa fonction de Fondé de pouvoirs et n'est plus autorisé à engager la société.

*Pouvoirs*

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs. Pour la gestion journalière, la société est engagée sans limitation, par la seule signature du Président du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur-délégué.

La direction de la société est confiée au Directeur, M. Philippe Cartry, qui, par sa seule signature, engage la société pour la gestion journalière jusqu'à concurrence de 125.000,- EUR (cent vingt-cinq mille euros).

Le fondé de pouvoirs engage la société, par sa signature, jusqu'à concurrence de 10.000,- EUR (dix mille euros) pour la gestion journalière.

Pour extraits conformes

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04403. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105479.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

**LESTIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 119.799.

STATUTS

L'an deux mille six, le premier septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale de la société dénommée LESTIA HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

constituée sous les lois des British Virgin Islands en date du 16 janvier 2004, sous la dénomination HESTIA HOLDINGS LIMITED, avec un capital social actuel de USD 10.000 (dix mille US dollars), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune.

L'assemblée est présidée par M. Marco Lagona, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Ferdinando Cavalli, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Sébastien Felici, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représenté à la présente assemblée, qui par conséquent peut se réunir sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que les documents suivants se trouvent à la disposition de l'assemblée générale:  
une copie de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006 décidant le transfert du siège statutaire et effectif de la société des British Virgin Islands vers le Grand-Duché de Luxembourg.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois, le tout sans changement de la personnalité juridique.

2) Modification des statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement:

- Regroupement et remplacement des 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar), représentatives du capital social, par 1.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10 (dix US dollars), et attribution aux actionnaires actuels de 1 (une) action nouvelle pour 10 (dix) actions anciennes;

- Augmentation de capital d'un montant de USD 30.000 (trente mille US dollars), en vue de porter le capital de son montant actuel de USD 10.000 (dix mille US dollars) à USD 40.000 (quarante mille US dollars),

par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) actions ordinaires nouvelles ayant une valeur nominale de USD 10 (dix US dollars) chacune,

à souscrire au pair par l'ancien actionnaire à hauteur de 2.999 (deux mille neuf cent quatre-vingts-dix-neuf) actions ordinaires et par un nouvel actionnaire à hauteur de 1 (une) action ordinaire, et à libérer entièrement en espèces, de telle sorte que l'augmentation de capital soit souscrite dans les conditions reprises ci-dessus de la façon suivante:

- SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social à Luxembourg: 2.999 actions ordinaires;

- RECREATIVE HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Tortola: 1 action ordinaire;

- changement de dénomination de la société en LESTIA INTERNATIONAL S.A.;

- changement de l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières, lequel se lira comme suit:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation».

3) Modifications conséquentes des statuts.

4) Elections statutaires.

5) Divers.

#### *Exposé*

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire réel et effectif à Luxembourg.

Par décision du conseil d'administration de la société LESTIA HOLDINGS LIMITED, société des Iles Vierges Britanniques en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006, il a été décidé le transfert du siège social, du siège statutaire et du siège réel et effectif de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie de la résolution susmentionnée reste annexée au présent acte ensemble avec la copie d'un avis juridique relatif aux formalités de transfert de siège de la société des B.V.I. vers l'étranger, sans rupture de la personnalité juridique.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption. Ainsi la société continuera à fonctionner au Grand-Duché de Luxembourg, à son nouveau siège réel, avec l'intégralité de ses actifs et passifs, lesquels sont plus amplement décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-après.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social. A ce sujet, le Président remet à l'assemblée, un avis juridique relatif au maintien de la personnalité juridique de la société suite au transfert de siège.

Le président met à la disposition de l'assemblée générale un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, lequel rapport, daté du 1<sup>er</sup> septembre 2006, conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, have no observation to mention on the value of the net assets of the company as at August 31, 2006 which corresponds at least to EUR 31,000, the minimum share capital of a Luxembourg «Société Anonyme».»

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, à savoir, la société SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, propriétaire de 10.000 actions, ici représentée par Messieurs Marco Lagona et Ferdinando Cavalli, précités, en vertu de la susdite procuration,

après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve le rapport du président et après l'examen des différents documents et des points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité que le siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré de Tortola (British Virgin Islands) à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

et en conséquence la société adopte la nationalité luxembourgeoise et se soumet au droit luxembourgeois, le tout sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement décide de:

- regrouper et remplacer les 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar), représentatives du capital social, par 1.000 (mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10 (dix US dollars), et d'attribuer aux actionnaires actuels 1 (une) action nouvelle pour 10 (dix) actions anciennes;

- augmenter le capital social d'un montant de USD 30.000 (trente mille US dollars),

en vue de porter le capital de son montant actuel de USD 10.000 (dix mille US dollars) à USD 40.000 (quarante mille US dollars),

par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) actions ordinaires nouvelles ayant une valeur nominale de USD 10 (dix US dollars) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et paiement*

Sont alors intervenus:

1) La prédite société SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B 13.859, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité d'associée unique de la société, laquelle déclare souscrire à 2.999 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de USD 10 chacune et faire paiement entier du montant des nouvelles actions souscrites par un versement en numéraire;

2) La Société RECREATIVE HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Tortola - Iles Vierges Britanniques - Akara Building De Castro Street 24, en sa qualité de nouvel actionnaire, représenté par la précitée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> septembre 2006, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps, laquelle déclare souscrire à 1 (une) action ordinaire nouvelle et faire paiement en entier du montant de la nouvelle part souscrite par un versement en numéraire.

Le montant total de USD 30.000 (trente mille US dollars) a été libéré intégralement par un versement en espèces.

Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Suite à l'augmentation de capital qui précède, les actions de la société sont désormais souscrites comme suit:

- SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, précitée .....	3.999 actions
- RECREATIVE HOLDING LIMITED, précitée .....	<u>1 action</u>
Total .....	4.000 actions

- changer la dénomination de la société en LESTIA INTERNATIONAL S.A.,

- et modifier l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières, lequel objet se lira comme suit:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale, après avoir approuvé le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg,

et après avoir adoptée la nationalité luxembourgeoise et s'être soumise au droit luxembourgeois, le tout sans changement de la personnalité juridique, ainsi qu'après avoir décidé de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise et plus particulièrement:

- en regroupant et remplaçant les 10.000 actions existantes par 1.000 actions nouvelles,

- en augmentant le capital social d'un montant de USD 30.000 (trente mille US dollars) par les actionnaires préqualifiés, en vue de porter le capital de son montant actuel de USD 10.000 (dix mille US dollars) à USD 40.000 (quarante mille US dollars),
  - en changeant la dénomination de la société en LESTIA INTERNATIONAL S.A.,
  - et en modifiant l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières,
- décide à l'unanimité, sur le vu du rapport du réviseur d'entreprises, la prédite société HRT REVISION, S.à r.l., que les statuts de la société auront dorénavant la teneur ci-après.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LESTIA INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à USD 40.000 (quarante mille US dollars), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix US dollars) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à USD 100.000 (cent mille US dollars), représenté par 10.000 (dix mille) d'actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix US dollars) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1<sup>er</sup> septembre 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire.

La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

**Art. 13.** Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 16.** Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déférées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois

arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

**Art. 17.** L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

**Art. 18.** L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 19.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 20.** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 22.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de juin chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 2006, et que la première assemblée générale annuelle se réunira le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de juin 2007 à 15.00 heures,

et que sur le plan comptable les opérations réalisées depuis le 16 juin 2004 sont reprises dans une situation comptable d'ouverture au 31 août 2006 dont une copie reste annexée au présent acte.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer un conseil d'administration composé de 3 membres ainsi qu'un commissaire, pour un terme d'une (1) année, venant à échéance lors de l'assemblée ordinaire à tenir en 2007.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Ferdinando Cavalli, né à Rome en Italie, le 26 juin 1963, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président;

- Monsieur Carlo Santoiemma, né à Matera en Italie, le 25 mars 1967, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Marco Gostoli, né à Pordenone en Italie, le 8 juillet 1960, employé, L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

A été appelé aux fonctions de commissaire:

- La société ComCo S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le n° 112.813.

#### *Frais - Evaluation*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000.

*Clôture de l'assemblée*

Plus rien n'étant à l'ordre et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 35, case 4. – Reçu 386,01 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

J. Delvaux.

(106431.3/208/354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

**LESTIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 119.799.

Statuts coordonnés en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006, suite à un acte n° 500 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(106433.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

**IRONBRIDGE 2003/4 LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 1,431,050.-.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.449.

In the year two thousand and five, on the second day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, a limited partnership under the laws of the United Kingdom, registered as a limited partnership in the United Kingdom under Limited Partnership Act 1907 with number LP 009211, having its registered office at Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman islands, represented by IRONBRIDGE CAPITAL G.P. LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Queensgate House PO Box 1093 South Church Street George Town Grand Cayman, Cayman Islands (IC GP), represented by Dwight Dubé, acting in his capacity as director of IC GP,

here represented by Mr Peter Bun, private employer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 26, 2005.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name IRONBRIDGE 2003/4 LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.449 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated November 4, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 142 of February 16, 2005. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on May 26, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

II. that the share capital of the Company is set at one million four hundred thirty-one thousand fifty Euro (EUR 1,431,050.-) represented by 50 Class A Shares, 42,028 Class B Shares, 14,814 Class C Shares, 50 Class D Shares, 50 Class E Shares, 50 Class F Shares, 50 Class G Shares, 50 Class H Shares, 50 Class I Shares and 50 Class J Shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of sixty-one thousand five hundred Euro (61,500.- EUR) to bring it from its present amount of one million four hundred thirty-one thousand fifty Euro (EUR 1,431,050.-) to one million four hundred and ninety-two thousand five hundred and fifty Euro (1,492,550.- EUR) by the issuance of two thousand four hundred and sixty (2,460) Class D Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corresponding shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, declares to subscribe for the two thousand four hundred and sixty (2,460) Class D Shares and to fully pay them up by a contribution in cash, so that the amount of sixty-one thousand five hundred (61,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at one million four hundred and ninety-two thousand five hundred and fifty Euro (EUR 1,492,550.-) represented by 50 Class A Shares, 42,028 Class B Shares, 14,814 Class C Shares, 2,510 Class D Shares, 50 Class E Shares, 50 Class F Shares, 50 Class G Shares, 50 Class H Shares, 50 Class I Shares, and 50 Class J Shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up, and each share class shall track the performance and returns of certain underlying assets which it tracks.

The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may thus inter alia issue various classes of redeemable convertible tracking bonds, it being specified that each class of bonds shall track and be convertible into the class of shares bearing the same denomination.»

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately three thousand Euro (3,000.- EUR).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, une société à responsabilité limitée, organisée conformément au droit du Royaume-Uni, enregistrée en tant que société en commandite simple au Royaume-Uni régie par la loi de 1907 sur les sociétés en commandite simple sous le numéro LP 009211, ayant son siège social à Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par IRONBRIDGE CAPITAL G.P. LIMITED, une société constituée aux Iles Cayman, ayant son siège social à Queensgate House PO Box 1093 South Church Street George Town Grand Cayman, Cayman Islands (IC GP), représentée par Dwight Dubé, agissant en tant que directeur de IC GP,

ici représentée par Monsieur Peter Bun, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 août 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP est le seul associé (l'Associé Unique) de IRONBRIDGE 2003/4 LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 février 2005 sous le numéro 142 (la Société), dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mai 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

- le capital social de la Société est actuellement fixé à un million quatre cent trente et un mille cinquante euros (EUR 1.431.050,-), représenté par 50 parts sociales de classe A, 42.028 parts sociales de classe B, 14.814 parts sociales de classe C, 50 parts sociales de classe D, 50 parts sociales de classe E, 50 parts sociales de classe F, 50 parts sociales de classe G, 50 parts sociales de classe H, 50 parts sociales de classe I et 50 parts sociales de classe J sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique de la Société décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de soixante et un mille cinq cents euros (61.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent trente et un mille cinquante euros (EUR 1.431.050,-) à un million quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.492.550,-) par l'émission de deux mille quatre cent soixante (2.460) nouvelles parts sociales de classe D d'une

valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales correspondantes déjà existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les deux mille quatre cent soixante (2.460) nouvelles parts sociales de classe D et les libérer entièrement par un apport en numéraire, de sorte que la somme de soixante et un mille cinq cents euros (61.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.492.550,-), représenté par 50 parts sociales de classe A, 42.028 parts sociales de classe B, 14.814 parts sociales de classe C, 2.510 parts sociales de classe D, 50 parts sociales de classe E, 50 parts sociales de classe F, 50 parts sociales de classe G, 50 parts sociales de classe H, 50 parts sociales de classe I et 50 parts sociales de classe J sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et chaque classe de parts évoluera en fonction des résultats et revenus produits par les investissements auxquels elles correspondent.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

La Société pourra, entre autres choses, émettre différentes classes d'obligations en reflet, convertibles remboursables, étant entendu que chaque classe d'obligations devra correspondre et être remboursable dans la classe d'actions portant la même dénomination.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ trois mille euros (3.000,- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Bun, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2005, vol. 432, fol. 99, case 8. – Reçu 615 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(106209.3/242/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**ORCADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 77.410.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 février 2006*

Messieurs Norbert Schmitz et Medhi Dazi, et la société S.G.A. SERVICES S.A., sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société ORCADE S.A.*

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05694. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(105748.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

101365

**ESTRADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 80.930.

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la société, le 22 septembre 2006*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05825. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(105322.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

**ProCompetence, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8390 Nospelt, 13, rue de Mamer.  
H. R. Luxemburg B 116.108.

Mit Vertrag vom 1. September 2006 wurde in Anwesenheit des alleinigen Gesellschafters und mit dessen Zustimmung folgende Anteilsübertragung vorgenommen:

Herr Sebastian Eberwein, wohnhaft in L-8390 Nospelt, 13, rue de Mamer überträgt 80 Anteile (80%) an  
Frau Ariane Eberwein-Toepfer, wohnhaft in L-8390 Nospelt, 13, rue de Mamer.

Die Anteile teilen sich nun wie folgt auf:

Sebastian Eberwein .....	20 Anteile
Ariane Eberwein-Toepfer .....	80 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. September 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04465. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(105489.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

**TODA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 119.786.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Ms Leonie Marder, lawyer, residing professionally at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 12, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and

control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name TODA, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B, except for matters of daily management and every matters not exceeding ten thousand Euro (10,000.- EUR) for which the sole signature of a manager A or B is sufficient.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members;
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred Euro (1,600.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following manager:  
- Mr Patrice Gallasin, lawyer, born at Villers-Semeuse (France) on December 9, 1970, residing professionally at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- 2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de commerce de Tortola sous le numéro 400547, ici représentée par Mademoiselle Leonie Marder, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 12 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination TODA, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, à l'exception des matières qui concernent la gestion journalière et toutes les matières n'excédant pas dix mille euros (10.000,- EUR), pour lesquelles la signature d'un gérant A ou B sera suffisante.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg, sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

QUEBEC NOMINEES LIMITED, précitée, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

*Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:  
- Monsieur Patrice Gallasin, juriste, né à Villers-Semeuse (France) le 9 décembre 1970, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Marder, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 65, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

G. Lecuit.

(106375.3/220/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

**IL RITROVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 98, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 44.015.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg au siège social, le 15 septembre 2006, que la résolution suivante a été adoptée par les associés:

*Résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-2550 Luxembourg, 166, avenue du X Septembre à L-1470 Luxembourg, 98, route d'Esch, à compter de ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait, conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

*Pour la société*

A. D'Arrigo / M.-T. D'Arrigo-Errigo / Z. Carmela / L. D'Arrigo

*Les associés*

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07212. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(105558.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

**MANDARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 117.805.

—  
L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MANDARINE S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L., sous le numéro B 117.805, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1720 du 14 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 26 juillet 2006 et en date du 16 août 2006, non encore publiés au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Sprinkange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la société d'un montant de six cent soixante-six mille six cent soixante-huit euros (EUR 666.668,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent trente-trois mille trois cent trente-deux euros (EUR 3.633.332,-) à quatre millions trois cent mille euros (EUR 4.300.000,-), par apport en numéraire d'un montant de deux millions quatre euros (EUR 2.000.004,-), représentant six cent soixante-six mille six cent soixante-huit euros (EUR 666.668,-) pour la valeur nominale des nouvelles actions plus la prime d'émission d'un million trois cent trente-trois mille trois cent trente-six euros (EUR 1.333.336,-) qui est affecté au compte - prime d'émission.

2) Emission de trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (333.334) actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées en numéraire.

3) Renonciation par BEST PARTNERS S.A., COLIBRI HOLDING, PHIMAC FINANCES S.A., Monsieur Jean-Marie Santander et Monsieur Omar Essakalli à leur droit préférentiel de souscription.

4) Souscription de cent soixante-six mille six cent soixante-sept (166.667) actions nouvelles par STICHTING BEWAARBEDRIJF GUESTOS RE SPIRIT AIM, une fondation de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à De Ruyterkade 6, NL-1013 AA Amsterdam (Pays-Bas).

5) Souscription de soixante-seize mille six cent soixante-sept (76.667) actions nouvelles par BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (SCHWEIZ) A.G., une société anonyme de droit suisse, établie et ayant son siège social à Urianastrasse 28, CH-8022 Zürich (Suisse).

6) Souscription de soixante-quinze mille (75.000) actions nouvelles par L'ESPOIRE INVESTMENTS LIMITED, une société anonyme de droit de Guernesey, établie et ayant son siège social à PO Box 119, Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernesey GY1 3HB.

7) Souscription de quinze mille (15.000) actions nouvelles par SG PRIVATE BANKING (SUISSE) S.A., une société anonyme de droit suisse, établie et ayant son siège social à avenue de Rumine 20, CH-1005 Lausanne (Suisse).

8) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de six cent soixante-six mille six cent soixante-huit euros (EUR 666.668,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent trente-trois mille trois cent trente-deux euros (EUR 3.633.332,-) à quatre millions trois cent mille euros (EUR 4.300.000,-), par la création et l'émission de trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (333.334) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement par un apport en numéraire de deux millions quatre euros (EUR 2.000.004,-), représentant six cent soixante-six mille six cent soixante-huit euros (EUR 666.668,-) pour la valeur nominale des nouvelles actions plus la prime d'émission d'un million trois cent trente-trois mille trois cent trente-six euros (EUR 1.333.336,-) qui est affecté au compte - prime d'émission.

#### *Souscription*

I) La fondation de droit néerlandais STICHTING BEWAARBEDRIJF GUESTOS RE SPIRIT AIM, établie et ayant son siège social à De Ruyterkade 6, NL-1013 AA Amsterdam (Pays-Bas),  
ici représentée par Monsieur Jean-Marie Weber, préqualifié,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 septembre 2006,  
déclare souscrire à cent soixante-six mille six cent soixante-sept (166.667) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

II) La société anonyme de droit suisse BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (SCHWEIZ) A.G., établie et ayant son siège social à Urianastrasse 28, CH-8022 Zürich (Suisse),  
ici représentée par Monsieur Jean-Marie Weber, préqualifié,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2006,  
déclare souscrire à soixante-seize mille six cent soixante-sept (76.667) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

III) La société anonyme de droit de Guernesey L'ESPOIRE INVESTMENTS LIMITED, établie et ayant son siège social à PO Box 119, Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernesey GY1 3HB,  
ici représentée par Monsieur Jean-Marie Weber, préqualifié,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2006,  
déclare souscrire à soixante-quinze mille (75.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

IV) La société anonyme de droit suisse SG PRIVATE BANKING (SUISSE) S.A., établie et ayant son siège social à avenue de Rumine 20, CH-1005 Lausanne (Suisse),  
ici représentée par Monsieur Jean-Marie Weber, préqualifié,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2006,  
déclare souscrire à quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.  
Les quatre prédites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

#### *Libération*

Les trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (333.334) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune ont été libérées intégralement par des versements en espèces d'un montant de deux millions quatre euros (EUR 2.000.004,-), montant qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Du prédit montant de deux millions quatre euros (EUR 2.000.004,-), un montant d'un million trois cent trente-trois mille trois cent trente-six euros (EUR 1.333.336,-) sera alloué au compte - prime d'émission.

101372

*Renonciation*

- 1) Monsieur Omar Essakalli, architecte, demeurant à M-20050 Casablanca (Maroc), 3, rue Juan Les Pins, détenteur de cinq cent soixante-cinq mille cent soixante-six (565.166) actions, ici représenté par Monsieur Jean-Marie Weber, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2006.
- 2) Monsieur Jean-Marie Santander, administrateur de sociétés, demeurant à F-13400 Aubagne (France), Traverse de la Sauvageonne, détenteur d'un million mille cinq cents (1.001.500) actions, ici représenté par Monsieur Jean-Marie Weber, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2006.
- 3) La société par actions simplifiée de droit français COLIBRI HOLDING, avec siège social à F-13100 Aix-en-Provence (France), 20, boulevard du Roi René, Immeuble Le Mazarin, inscrite au R.C.S. d'Aix-en-Provence (France), sous le numéro 480 059 534, détentrice de vingt-cinq mille (25.000) actions, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Weber, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2006.
- 4) La société BEST PARTNERS S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L., sous le numéro B 115.120, détentrice de cent soixante-quinze mille (175.000) actions, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Weber, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2006.
- 5) La société PHIMAC FINANCES S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L., sous le numéro B 118.630, détentrice de cinquante mille (50.000) actions, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Weber, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2006, déclarent renoncer expressément à leur droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions.
- Les cinq prédites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

*Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (Premier alinéa).** «Le capital social est fixé à quatre millions trois cent mille euros (EUR 4.300.000,-), divisé en deux millions cent cinquante mille (2.150.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Weber, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 26 septembre 2006, vol. 435, fol. 95, case 6. – Reçu 20.000,04 euros.

*Le Receveur* (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 septembre 2006.

A. Weber.

(106538.3/236/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

**MANDARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 117.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(106540.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

**BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 96.833.

In the year two thousand and six, on the seventh day of September.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of BLADE LUX HOLDING ONE, S.à r.l., société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and being registered under no B 96.834 with the Luxembourg Register of Commerce and Commercial Companies being the sole shareholder of BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 10th November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») on the 13th December 2003, number 1330. The Articles of Association have been modified several times and for the last time by M<sup>e</sup> Joseph Elvinger on the 26th July 2005 published in the Mémorial C, number 300 on 10th February 2006.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all one hundred and nine thousand three hundred (109,300) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A) To reduce the current issued share capital of the Company of two million seven hundred thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 2,732,500) by an amount of two million seven hundred twenty thousand Euro (EUR 2,720,000) (the «Reduction Amount»), to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), by the cancellation of one hundred and eight thousand eight hundred (108,800) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) per share and transfer to the freely distributable share premium and reserves.

(B) Reduction of the amount currently booked in the legal reserve to one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250) (representing 10% of the new share capital), and allocation of the balance to a freely distributable share premium account.

(C) Amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation») in order to reflect the above resolutions.

The decisions taken by the sole member are as follows:

*First resolution*

The sole member resolved to reduce the current issued share capital of the Company of two million seven hundred thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 2,732,500) by an amount of two million seven hundred twenty thousand Euro (EUR 2,720,000), to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), by the cancellation of one hundred and eight thousand eight hundred (108,800) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) per share and transfer to the freely distributable share premium and reserves.

*Second resolution*

The sole member resolved to reduce the amount allocated to the legal reserve to one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250) (representing 10% of the new share capital), and allocation of the balance to a freely distributable share premium account.

*Third resolution*

The sole member resolved to amend Article 5 of the Articles of Incorporation which now reads as follows:

«The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, under the day named as the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who has signed together with Us, the notary, the present original deed.

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or changes, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this amendment of articles, are estimated at one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before-mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Fondé de pouvoir en vertu d'une procuration de BLADE LUX HOLDING ONE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 96.833 étant l'associé unique de BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg constituée suivant acte passé par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger le 10 novembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations (le «Mémorial C») le 13 décembre 2003 numéro 1330. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 26 juillet 2005 par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger et publiés au Mémorial C, numéro 300 le 10 février 2006.

Le porteur de la procuration déclare et a requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient l'ensemble des 109.300 parts sociales émises, de sorte que des décisions puissent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivantes:

(A) Réduire le capital social émis actuel de la Société de deux millions sept cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 2.732.500) d'un montant de deux millions sept cent vingt mille euros (EUR 2.720.000) (le «Montant de Réduction»), à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), par l'annulation de cent huit mille huit cents (108.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale et le transfert vers un compte de prime d'émission librement distribuable et des réserves.

(B) Réduction du montant actuel de la réserve légale à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) (représentant 10% du nouveau capital social) et attribution du solde à un compte de prime d'émission librement distribuable.

(C) Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts Sociaux») afin de refléter les résolutions ci-dessus.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social émis actuel de la Société de deux millions sept cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 2.732.500), d'un montant de deux millions sept cent vingt mille euros (EUR 2.720.000) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), par l'annulation de cent huit mille huit cents (108.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale et le transfert vers un compte de prime d'émission librement distribuable et des réserves.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de réduire le montant alloué à la réserve légale à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) (représentant 10% du nouveau capital social) et attribution du solde à un compte de prime d'émission librement distribuable.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'Article 5 des Statuts Sociaux qui se lit dorénavant comme suit:

«Le Capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

En vertu de quoi le présent acte notarié fut établi à Luxembourg, aux dates énoncées en début du présent document.

Le document ayant été lu à la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de la modification des Statuts, sont estimés à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présentes minutes sont rédigées en anglais, suivies d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite des présentes minutes la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Larmet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 57, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

J. Elvinger.

(106519.3/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

### **BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 96.833.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44068 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

J. Elvinger.

(106520.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

101375

**SPL WORLDGROUP B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 129.400,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 110.313.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'actionariat de la société émergée se compose comme suit:

SPL ACQUISITION, S.à r.l. ....	5.174	ac- tions
J. Y. Smith .....	1	action
S.N. Ardeh .....	1	action
Total .....	5.176	ac- tions

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05423. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(105576.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

**INVENSYS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.904.356.933,30.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Siège de direction effective: Portland House, Bressenden Place, London SW1E 5BF.  
R. C. Luxembourg B 68.908.

Suite à la signature d'un contrat de vente de parts sociales en date du 22 septembre 2006, les:

- 10.656.890 parts sociales ordinaires,
- 1.211.887 parts sociales de catégorie A,
- 26.921.866 parts sociales de catégorie B,
- 3.778.405 parts sociales de catégorie C,
- 996.306 parts privilégiées,

de la Société détenues par INVENSYS HOLDINGS LIMITED, établie et ayant son siège social à Portland House, Bressenden Place, London SW1E 5BF, ont été cédées à la société BTR INDUSTRIES LIMITED, établie et ayant son siège social à Portland House, Bressenden Place, London SW1E 5BF;

Suite à ces cessions, toutes les parts sociales de la Société sont détenues par la société BTR INDUSTRIES LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU07065. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(105646.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

**SHABANAZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.611.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2005*

La société S.G.A. SERVICES S.A., Monsieur Jean Bintner et Madame Rachel Backes sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société SHABANAZ S.A.*

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05719. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(105751.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

101376

**DYNAWACHS AG, HOLDINGGESELLSCHAFT, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 21.342.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. AW05835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Lutgen

*Domiciliataire*

(105664.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

---

**DYNAWACHS AG, HOLDINGGESELLSCHAFT, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 21.342.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. AW05834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

R. Lutgen

*Domiciliataire*

(105665.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

---

**DYNAWACHS AG, HOLDINGGESELLSCHAFT, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 21.342.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. AW05833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

R. Lutgen

*Domiciliataire*

(105667.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

---

**DYNAWACHS AG, HOLDINGGESELLSCHAFT, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 21.342.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. AW05832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

R. Lutgen

*Domiciliataire*

(105670.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

---